

Nombre de conseillers L'an deux mille vingt-six, le 31 mars, le conseil municipal, dûment convoqué,
En exercice : 29 s'est réuni à 19h00, dans la salle du conseil, sous la présidence de Lucas PUGIN,
Quorum : 15 Maire.
Présents : 25
Votants : 26 **Date de la convocation : 25 mars 2026**

Délibération adoptée à l'unanimité **Présents :** MM. L. PUGIN, S. LE MOAL, D. GERELLI-FORT, B. ACHARD, V. LEBEAU, F. KOENIG, N. SEMLAL, B. MARQUET, M. JUCHEREAU, G. SUATON, C. PEGUET, P. SAUVAGET, P. VIDONNE, R. DIAKHATÉ, V. DECOTTIGNIES, C. MEYNET, I. BADEIGTS, N. ZERARI, J-L. LACHENAL, C. MICHON, P. RENAUD, G. GAUTHIER, B. CHEVALLIER, B. RICHIERO et L. BIZOT

Procuration : M. S. JAVOGUES à L. PUGIN

Absents : MM. C. SANSALONE, S. BRIFFOD et L. BROCHARD

Secrétaire de séance : M. B. ACHARD

2026DELIB047 CRÉATION ET ÉLECTION DES MEMBRES DE LA COMMISSION CADRE DE VIE, TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET MOBILITÉ

5.3 Désignation de représentants

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L.2121-22 ;

Considérant qu'il est de l'intérêt de l'administration communale d'instituer une commission municipale d'instruction sur le cadre de vie ;

Considérant que la commission forme une instance d'explication, d'information et de débats et émet des avis consultatifs sur les questions soumises au Conseil Municipal relevant de son domaine d'instruction cadre de vie, notamment thématiques transition écologique, mobilité et embellissement, projets d'aménagement, travaux bâtiments ;

Considérant qu'il convient d'assurer l'expression pluraliste de tous les conseillers municipaux en désignant les membres en faisant application d'une élection au scrutin secret à la représentation proportionnelle au plus fort reste ;

Considérant que Monsieur le Maire est président de droit de la commission et que le vice-président sera désigné par les membres de la commission dès la première réunion de ladite commission ;

Considérant que l'ensemble du conseil a décidé, à l'unanimité, de procéder à la désignation des membres au scrutin public, conformément à l'article L2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Article 1 : Décide de créer une commission permanente cadre de vie, composée de 16 membres, dont un président de droit ;

Article 2 : Procède à l'élection des 16 membres de ladite commission : liste unique

Sont candidats :

- Billy Marquet
- Franck Koenig
- Peggy Renaud
- Guillaume Gauthier
- Guy Suaton
- Robert Diakhaté
- Valérie Decottignies
- Jean-Luc Lachenal
- Philippe Sauvaget
- Cécile Michon
- Pascal Vidonne
- Cathy Meynet
- Benoit Chevallier
- Nora Zerari
- Bertrand Richiero
- Laurence Bizot

Sont élus membres de la commission cadre de vie, avec 26 voix :

- Billy Marquet
- Franck Koenig
- Peggy Renaud
- Guillaume Gauthier
- Guy Suaton
- Robert Diakhaté
- Valérie Decottignies
- Jean-Luc Lachenal
- Philippe Sauvaget
- Cécile Michon
- Pascal Vidonne
- Cathy Meynet
- Benoit Chevallier
- Nora Zerari
- Bertrand Richiero
- Laurence Bizot

Article 3 : Donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire, ou son représentant dans l'ordre du tableau en cas d'empêchement, pour l'exécution de la présente délibération.

Le Secrétaire de Séance



Bernard ACHARD

Le Maire



Lucas PUGIN

Monsieur le Maire certifie le caractère exécutoire de la présente

Publiée le 2 AVR 2026

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Grenoble dans un délai de 2 mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat, de son affichage et de sa notification. Les recours gracieux prolongent les délais de recours contentieux.